

◊

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 04 novembre 2020 à 19h30

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE, Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Nathalie WINDHAUSEN, Benoît CAMPAGNE, Adrien SIOSSAC

Secrétaire de séance : Marie-Eve BEYNEIX assistée de Mylène MAZIER secrétaire de mairie.

Examen du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 07 octobre : pas de commentaire particulier et le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 33 : Choix de l'entreprise retenue suite à la consultation réalisée pour la mise en place de la sectorisation sur le réseau d'eau potable de la commune

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation avec Marché à procédure adaptée a été lancée afin de mettre en place la sectorisation sur le réseau AEP de la commune

La commission MAPA s'est réunie le mercredi 22 septembre en mairie puis les plis réceptionnés ont ensuite été transmis pour étude au cabinet TSA 24, qui a rendu son analyse en suivant les critères du jugement prévus au règlement de la consultation. Trois offres ont été reçues sous forme dématérialisée, il s'agit des entreprises POSEO, SOGEDO et IDE.

En premier lieu le pouvoir adjudicateur classe les offres puis retient l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse. Le jugement des offres a été effectué dans le respect des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Le critère technique a été évalué de la façon suivante:

- contraintes locales / spécificités des prestations,
- descriptif précis des prestations + mode opératoire + descriptif détaillé du livrable,
- moyens humains et matériels
- références similaires

Le critère prix a été évalué de la façon suivante sur la base du DPGF fourni:

Offre de base la moins disante *40
Offre du candidat

Le critère délai a été évalué de la façon suivante:

- Délai global proposé par le candidat
- Cohérence du délai proposé au planning fourni et le détail des prestations

Le bureau d'études TSA24, a rendu ses conclusions auprès des élus en charge du dossier, à savoir Jean-Marie CHAUMEL et Antoine DEVIGNE, 2^{ème} adjoint. Il n'est pas inutile de préciser que Monsieur DEVIGNE est ingénieur avec une spécialité sur l'eau et l'assainissement, il maîtrise donc parfaitement le sujet. Monsieur DEVIGNE a donné des explications très précises aux membres du conseil et il a également pris le temps de répondre à toutes les interrogations de manière à ce que le dossier et le choix à envisager soient bien clairs pour tous. L'équipe municipale a d'ailleurs remercié leur collègue pour la qualité des explications données et le temps passé à le faire.

C'est donc sans aucune ambiguïté que le choix final s'est porté sur l'entreprise IDE pour la réalisation de la sectorisation sur le réseau communal.

Délibération N°34 : Travaux neufs sur éclairage public : renouvellement de foyers aux abords de la fontaine

La gestion et la maintenance de l'éclairage public sur la commune est réalisée par le SDE24. Dernièrement, des foyers lumineux sont tombés en panne et le syndicat est venu sur site pour procéder aux différents changements d'ampoules nécessaires. Cependant, pour l'éclairage de la fontaine il s'avère que les projecteurs utilisés sont obsolètes et par conséquent doivent être changés. Le montant annoncé pour le changement a suscité des réactions parmi les élus car la préconisation du SDE était de changer les 4 spots alors même qu'un seul était en panne et le

coût pour le changement est de 1956.96 € ! dont 65 % à la charge de la commune. Les élus ont trouvé la somme un peu élevée sachant qu'à ce jour, seul un spot ne marche pas. Après une longue discussion et une visite sur place, les membres du conseil ont décidé d'attendre qu'au moins un voire deux autres spots tombent en panne pour procéder à ce changement et engager la somme nécessaire. Cette délibération n'a donc pas été validée pour l'instant.



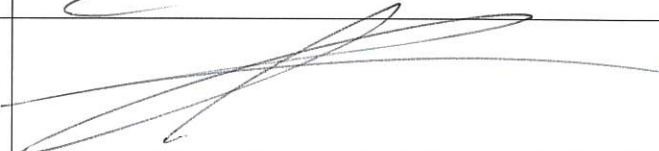

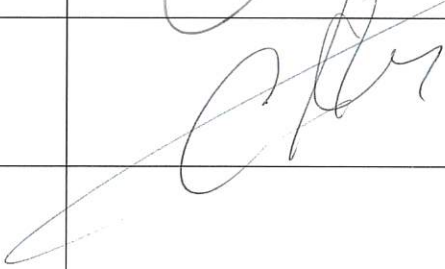




Divers points :

- Point sur la tarification de l'eau : Monsieur Le Maire a émis la possibilité de prévoir une augmentation du m3 de l'eau car des travaux sont à envisager pour maintenir le réseau avec un rendement stable voire meilleur. Ce sujet demande réflexion et la période n'est pas forcément propice aux augmentations, COVID oblige. Les membres du conseil sont partagés sur la question et préfèrent attendre d'avoir des chiffrages précis sur les travaux à réaliser dans les mois à venir, notamment sur l'étanchéité du réservoir à refaire. Jusqu'à présent le budget d'eau potable s'autofinance et la commune n'a pas d'emprunt, il n'y a donc pas d'urgence, par conséquent ce sujet sera revu une fois tous les devis reçus et un planning des priorités établi.
- Visite du SICTOM : Marie-Eve BEYNEIX et Nathalie BALLERAND, membres titulaires du syndicat, ainsi que Chantal PRUNIS et Nathalie WINDHAUSEN, se sont rendues sur site pour visiter le centre de tri et voir, comment et dans quelles conditions, au quotidien, se passe la gestion du tri. Des personnes travaillent et scrutent toute la journée un tapis roulant afin de répartir au mieux le tri sur le territoire. Cette visite a permis de mettre en lumière et de bien appréhender que le tri est une nécessité et qu'il est important de le faire au mieux. Ce quatuor féminin représentant l'équipe municipale a passé un excellent moment et ces dames ont apprécié les explications données tout au long de l'après-midi. Elles sont revenues ravies de cette visite et elles ont surtout bien compris les enjeux du tri sélectif et le travail engendré sur le tri n'est pas fait correctement.
- Noël des enfants Un courrier est en préparation et va être distribué prochainement dans les familles des enfants de zéro à onze ans. Un bon de 25 euros a été décidé pour chaque enfant. Les familles auront le choix de se rendre dans la boutique Kingjouet ou bien en passant par le clic and collect. Les membres du conseil auraient aimé offrir également des places de cinéma mais le contexte avec la fermeture du cinéma Rex empêche toute initiative complémentaire, c'est la raison pour laquelle le bon d'achat a été augmenté de 5 €. Croisons les doigts pour que la commune puisse organiser en décembre 2021 son animation préférée, à savoir le Noël des enfants avec un spectacle et un goûter pour ravir les petits mais aussi les parents.
- Douceurs sucrées pour nos aînés : les membres du conseil ont décidé d'offrir une boîte de chocolats pour les aînés de la commune. La seule condition : avoir 80 ans et plus. Le choix du « chocolatier » a été fait en privilégiant le local et la distribution des ballotins sera effectuée par 3 équipes de 2 élus...
- Informations relatives aux décès et aux mariages : pas facile de s'organiser et de prévoir les événements... la prudence est de rigueur et il convient de respecter les règles sanitaires. Pour la célébration d'un mariage seul six personnes sont autorisées à assister à une cérémonie en mairie... pour des funérailles les représentants de l'Etat sont plus cléments et la jauge est supérieure cependant les cérémonies religieuses accueillent bien souvent plus de monde et c'est bien légitime car c'est une manière d'accompagner les défunts vers leur dernière demeure.
- Travaux au Pech : une deuxième tranche de travaux a débuté sur ce lieu-dit qui subit un lifting ! la signalisation a été revue et sera prochainement mise en place. Les habitants attendaient ça depuis fort longtemps. Merci aux habitants d'avoir été patients car nous en parlions depuis plusieurs mois mais la concrétisation a mis du temps à se décanter ! c'est chose faite et le village du Pech a retrouvé une seconde jeunesse.
- Commissions communautaires complémentaires proposées aux élus municipaux : pour l'office du tourisme Christoph Kusters s'est porté volontaire et Benoît CAMPAGNE a choisi l'administration et les finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 24 février à 19h30.**

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Marie-Eve BEYNEIX, Antoine DEVIGNE, Chantal PRUNIS, Christoph KUSTERS, Xavier MARQUEZE, Jean-Marc AUTHIER, Nathalie BALLERAND, Nathalie WINDHAUSEN, Benoît CAMPAGNE, Adrien SIOSSAC

Nom – Prénom	Emargement
Jean-Marie CHAUMEL	
Marie-Eve BEYNEIX	
Antoine DEVIGNE	
Chantal PRUNIS	
Xavier MARQUEZE	
Benoît CAMPAGNE	
Nathalie BALLERAND	
Christoph KUSTERS	
Jean-Marc AUTHIER	
Nathalie WINDHAUSEN	
Adrien SIOSSAC	